Publier (74) : la statue de la Vierge devra être retirée à la demande de la Libre-pensée

03/12/2016 à 8h53

Le tribunal administratif de Grenoble vient une nouvelle fois d'enjoindre à la commune de Publier de retirer sa statue de la Vierge du domaine public.

Une première décision, rendue en janvier 2015, avait déjà conclu à la même issue pour la statue de marbre bleu installée en 2011 dans un parc communal, sans que le sujet n'ait jamais été débattu devant le conseil municipal. Faute d'exécution de ce premier jugement, la fédération départementale de la Libre-pensée a ressaisi le juge administratif.

Le tribunal a laissé trois mois au maire de Publier pour délocaliser sa statue mariale, qui avait coûté près de 35 000€ aux contribuables. Passé ce délai, la commune écopera d'une amende de 100 euros par jour.

Le Dauphiné

Merci à **Mielrubis**